



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 09 MAI 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- *N° d'affiliation*
- *Championnat ou coupe*
- *Division et groupe*
- *N° du match*
- *Date du match*

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).
Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

COURRIERS CLUBS

Cergy-Pontoise Fc : Mails des 25 et 26-04-23

Réception feuille de match Senior D1 du 15-04-23 contre Avicenne Asc 2.

Combo Futsal : Mail du 26-04-23

Réception feuille de match U15 du 22-04-23 contre Foot Loisir Indoor.

Les Sportifs de Garges : Mail du 27-04-23

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour la rencontre du 29-04-23 contre Attainville Futsal.

La commission remet la rencontre à une date ultérieure.

Avicenne Asc : Mail du 01-05-23

Pris note du problème de tablette pour la rencontre du 29-04 contre Marcouville City CP 2 en CVO Futsal.

Pris note du score de la rencontre.

Les Sportifs de Garges : Mail du 04-05-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre n° 24897340 contre Attainville Futsal 2 au jeudi 11-05-23.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Les Sportifs de Garges : Mail du 09-05-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la rencontre du 20-05-23 contre Eaubonne Csm 2.

Accord des 2 clubs. Accord de la commission.

Asf Argenteuil : Mail du 09-05-23

Pris note du changement d'horaire pour le plateau U7 du dimanche 14-05-23.

Accord de la commission.

Marcouville City CP : Mail du 09-05-23

Pris note de la mise à disposition du Gymnase Philippe Hémet pour les rencontres de finales de coupe le samedi 03-05-23 après-midi.

Remerciements

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CVO FUTSAL

Match n° 25807449 : Avicenne Asc 1 / Marcouville City CP 2 du 29-04-23

Pris note du problème de tablette à la fin de la rencontre (tablette éteinte).

Pris note du score de la rencontre.

Confirmation du résultat par l'arbitre principal de la rencontre.

Avicenne Asc 1 : **2 Buts**

Marcouville City CP 2 : **4 Buts**

Marcouville City CP 2 qualifiée pour la finale CVO du 03-06-23.



1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U15

Match n° 25660355 : Cergy-Pontoise FC 1 / Marcouville City CP 2 du 22-04-23

Match n° 25677553 : Combo Futsal 1 / Foot Loisir Indoor 1 du 22-04-23

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U15

Match n° 25660355 : Cergy-Pontoise FC 1 / Marcouville City CP 2 du 22-04-23

NON RÉCEPTION FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

CRITÉRIUM U13

Match n° 25785370 : Marcouville City CP 2 / Sportifs de Garges 2 du 16-04-23

Non réception feuille de match après 2 réclamations, match perdu par pénalité aux 2 équipes.

Marcouville City CP 2 : 0 But

Sportifs de Garges 2 : 0 But

Marcouville City CP : **amende 30€**

PLATEAU FUTSAL JEUNES

1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U9 du 22 -04-23

Attainville Futsal : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

Sannois Fce : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23 à Marcouville City CP

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U9 du 22 -04-23

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 22-04-23.

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL



PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°10 - Week-end des 13 et 14 Mai 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 14 Mai 2023 (coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	AsF Argenteuil (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1&2) Persanaise Cfj (1 & 2) Sannois Fce

AMENDES

Ermont Ams : non transmission de la feuille de présence du club sur le plateau U7 du 25-03-23 à Garges Djibson après 2 relances. **Amende : 30€**

Les Sportifs de Garges : non transmission de la feuille de présence du club sur le plateau U9 du 02-04-23 à Argenteuil Asf après 2 relances. **Amende : 30€**

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 3 et 4 juin 2003

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

Prochaine réunion
Lundi 15 mai à 18H30